

## NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR REDIGER UNE DEMANDE DE SUBVENTION PSF

Afin de vous aider dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention et plus précisément dans la rédaction de vos actions éligibles PSF, nous vous proposons cette notice explicative ainsi que des catalogues d'actions pour chaque niveau de structures et des modèles de fiches d'actions type.

Ainsi, en fonction de votre projet de structure et vos principaux axes de développement vous pouvez sélectionner les fiches actions type référencées dans le catalogue PSF. Elles ont été spécialement construites en respect des priorités fédérales et en fonction des éléments à renseigner dans le document CERFA. En suivant les conseils et la trame rédactionnelle de ces fiches vous simplifiez l'instruction et maximisez la prise en compte de votre dossier par les équipes fédérales.

**Point d'attention :** Vous devez remplir un document CERFA par action. Vous présentez par action son budget prévisionnel et le montant financier sollicité pour la mener à bien.

**Rappel :** Un soin tout particulier doit être apporté à la construction et à la description des actions présentées qui sont deux critères déterminants pour l'obtention d'une subvention. Les projets doivent être lisibles, ce qui implique une grande clarté et une grande cohérence dans les objectifs visés, les actions qui en permettent la déclinaison et les indicateurs d'évaluation attachés.

**Cette notice est conçue en 3 parties :**

1. Conseils méthodologiques :
  - a. Construction du projet
  - b. Présentation du projet
  - c. Budget du projet
2. Les catalogues d'actions PSF 2025 par niveau de structure
3. Les modèles de fiches actions CERFA

### **1. Conseils méthodologiques**

#### **a. Construction du projet :**

Elle se réalise en plusieurs phases, dont le niveau de détail et l'utilité de chacune est à adapter en fonction de l'importance et de la nature du projet présenté :

- La première consiste à déterminer le problème, le besoin ou la situation auquel celui-ci va répondre. En effet, la mise en place d'un projet découle de la formulation d'une problématique à laquelle, par l'intermédiaire d'objectifs et de moyens, celui-ci a vocation à répondre. Il est nécessaire de faire apparaître cette problématique dans la présentation d'un projet lors d'une demande de subvention.  
Il s'agit par ailleurs d'une phase essentielle à la construction d'un projet réalisable et solide, car elle permet de poser le cadre.

- Intervient ensuite une phase de programmation au cours de laquelle sont fixés les objectifs du projet. Ils se déclinent en 3 niveaux :
  - Un objectif général qui indique ce que le projet cherche à mettre en œuvre, il donne du sens à l'action.
  - Des objectifs spécifiques qui précisent l'objectif général.
  - Des objectifs opérationnels qui apportent une réponse en termes d'actions aux besoins identifiés (tâches à réaliser). Ils se traduisent d'ailleurs par des verbes d'action.

Des objectifs « SMART », c'est-à-dire : **S**pécifiques, **M**esurables, **A**ccessibles, **R**éalistes et **T**emporisés (fixés dans le temps), facilitent le choix des indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte.

- Enfin, il faut définir des indicateurs qui permettront de procéder à terme à l'évaluation du projet, au regard des objectifs fixés.

Évaluer un projet permet à la fois de réaliser le bilan des actions réalisées au regard des résultats, mais également d'apporter des améliorations à partir des écarts constatés entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé.

Les indicateurs se définissent à partir des objectifs, dont l'arborescence sera plus ou moins développée en fonction du projet. Leur but est de mesurer l'atteinte de ces derniers. Les indicateurs choisis doivent donc permettre de mesurer l'efficacité des actions menées dans le cadre du projet.

Pour cela, chaque objectif opérationnel peut être assorti de 3 types d'indicateurs :

- Des indicateurs de réalisation : ils mesurent ou rendent compte de la mise en place et de la réalisation de l'action, du travail réalisé ainsi que des moyens mis en œuvre ;
- Des indicateurs de résultats : ils recensent et quantifient les effets d'une action pour savoir si le travail et les moyens mis en œuvre ont produit les effets attendus ;
- Des indicateurs d'impact : ils mesurent les retombées plus globales, les conséquences de l'action à moyen et long terme, parfois inattendues.

## **b. Présentation du projet :**

- ✓ Intitulé :

L'intitulé d'un projet a vocation à en donner une idée globale, en retranscrire la philosophie générale et les valeurs qu'il vise à réaliser. Il doit permettre de saisir les intentions ou ambitions poursuivies.

- ✓ Objectif(s) :

Présentez l'objectif général du projet ainsi que les objectifs spécifiques qui l'accompagnent. Il est important de contextualiser ce projet en décrivant les raisons qui en motivent la mise en œuvre. La phase de diagnostic évoquée plus haut sera donc très utile.

Un projet relevant du développement des activités fédérales doit s'inscrire dans les axes de développement prioritaires définies dans le PSF. Ainsi, les objectifs du projet doivent participer à l'atteinte des objectifs visés par le PSF.

En d'autres termes, il faut identifier et associer les objectifs prioritaires du PSF, à la réalisation desquels contribue le projet, objet de la demande de subvention.

✓ Description :

Cette partie est dédiée à la présentation de la phase opérationnelle du projet. Déclinez les objectifs opérationnels, et par extension, les actions, activités ou opérations mises en œuvre et leur calendrier. Il s'agit de donner une vision concrète et construite du projet pour permettre aux financeurs de percevoir ce que vous souhaitez réaliser pour atteindre l'objectif général.

✓ Moyens matériels et humains :

Les moyens et les objectifs, trop souvent confondus, sont bien distincts : la mise en œuvre d'une action dans le cadre d'un objectif n'est pas un moyen. Par exemple, publier un guide pour permettre la montée en compétences n'est pas un moyen. En revanche, les ressources mobilisées pour réaliser ce guide sont des moyens, par exemple si une équipe de bénévoles est dédiée à cette tâche. La présentation des moyens alloués au projet, d'une part, montre que vous avez réfléchi matériellement à la faisabilité de ce projet et, d'autre part, permet d'éclairer un financeur sur la manière dont pourra être utilisée tout ou partie de la subvention sollicitée.

✓ Évaluation :

L'évaluation permet de mesurer l'efficacité, la pertinence et l'impact de votre projet. Elle est utile même si vous ne prévoyez pas de pérenniser votre projet. Il est donc nécessaire de définir des modalités d'évaluation réalistes et réalisables. De plus, ici encore, montrer que l'évaluation a été anticipée et prise en considération est un indice de qualité du projet présenté.

Vous pouvez vous poser ces quelques questions : mes objectifs ont-ils été atteints ? Ai-je utilisé les bons outils ? Mon plan d'actions a-t-il été en cohérence avec mes objectifs ? Ai-je bien estimé les dépenses et les recettes ? Le public a-t-il répondu présent ? Quel a été l'impact de mon projet sur le territoire ciblé ?

### **c. Budget du projet :**

La construction et la présentation du budget de chacun des projets répondent aux mêmes règles que pour le budget prévisionnel de l'association.

Le budget d'un projet a pour objet de mettre en chiffres les moyens à mobiliser pour la réalisation des objectifs dudit projet, et de les confronter aux ressources dont dispose l'association et celles dont elle aura besoin. Ce budget doit en montrer le caractère réaliste et réalisable, donc viable sous conditions de soutiens financiers.

Voici quelques conseils pour élaborer vos budgets prévisionnels :

➤ Au niveau des charges, penser à bien identifier :

▪ **La valorisation des ressources humaines à travers :**

- Le temps de bénévolat
- La rémunération et les charges du personnel de vos salariés mobilisés sur l'action (= *proratisation du coût du poste chargé x le nombre d'heures travaillées*) en tenant compte de l'ensemble du temps de travail engagé : de la phase de formalisation du projet et montage des dossiers, jusqu'au pilotage et coordination opérationnelle de l'action + le temps passé pour le traitement et l'élaboration du bilan.

Il s'agit ici, à travers l'organisation de vos actions de prendre en compte l'implication des salariés sur les projets mis en œuvre en valorisant les coûts de poste proratisés. A ce titre, merci de bien noter que les demandes de financement concernant la création d'emploi ne sont pas acceptées, via le PSF. Pour cela, il faut solliciter d'autres dispositifs et/ou mesures d'aides de financement des emplois (ANS emplois, collectivités régionales, ...)

- **Les frais de fonctionnement**
    - Charges fixes de fonctionnement de la structure estimées au prorata du temps de mise en œuvre de l'action
    - Le coût des déplacements
    - Frais d'hébergement
  - **Les frais techniques**
    - La mise à disposition et/ou l'achat de matériel techniques et pédagogiques (dans la limite de 500€ HT unitaire pour l'achat de matériel)
    - La mise à disposition d'équipements et notamment la location de lignes de d'eau
    - Les frais pédagogiques liées au suivi de formations fédérales
  - **Les frais de communication** (fabrication de flyers, frais d'envoi, ...)
- En termes de produits, penser à bien prendre en compte l'ensemble des recettes liées à :
- Les fonds propres de la structure
  - La participation de vos partenaires institutionnels en indiquant le montant financier sollicité auprès de l'ANS, mais aussi la participation des collectivités, crédits territoriaux
  - La participation de vos partenaires techniques
  - Les éventuels partenaires privés

Comme pour les dépenses, la part des recettes par action doit également être proratisée selon le temps estimé de mise en œuvre de l'action.

## ACTIONS ELIGIBLES LIGUES

| OBJECTIFS OPERATIONNELS  | LIGUES - ACTIONS PSF 2025   | Instruction |
|--|---|-------------|
| <b>Développement de la pratique</b>  | <b>Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération</b>   | Nationale   |
|  | - Organisation de stages supports pour les formations d'éducateurs ADN  |             |
|  | - Mise en œuvre de sessions de formation des dirigeants bénévoles et/ou des officiels   |             |
|  | - Accompagnement à la structuration des comités et des clubs  |             |
|  | <b>Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement</b>   |             |
|  | - Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles   |             |
|  | - Organisation de rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes  |             |
|  | <b>Identification, organisation et animation des ETR (5 disciplines)*</b>   |             |
|  | - Animation territoriale, regroupements régionaux, détection  |             |
|  | <b>Equipements</b>  |             |
|  | - Soutien à la gestion d'équipements (DSP)  |             |
|  | - Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement   |             |
|  | <b>Outre-Mer</b>  |             |
|  | - Actions sportives spécifiques : aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs inférieurs à 500€ unitaire HT, organisation de compétitions et stages sportifs, ...   |             |
| <b>Augmenter le nombre de licenciés via la promotion des activités de la FFN</b>                                       |   |             |
| - Proposer un événement de promotion des activités de la FFN (si possible en lien avec les Championnats d'Europe 2026) |   |             |
| - Développer une activité dans un nouveau site de pratique   |   |             |
| <b>Fidéliser les licenciés</b>   |   |             |
| - Manifestations ou animations sportives au format innovant à destination des pratiquants loisirs                      |   |             |
| <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté</b>   | <b>Lutte contre les violences et les discriminations</b>  |             |
|  | - Organiser des actions de sensibilisation contre les violences dans toutes ses formes  |             |
|  | - Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap  |             |
| <b>Accession au sport de HN**</b><br><i>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</i>                         | <b>PPF - CAF</b>  |             |
|  | - PPF - Détection : entraînements, stages ou regroupement visant à identifier les potentiels  |             |
|  | - PPF – Perfectionnement : accompagnement des structures dans le développement de la pratique sportive intensive (optimisation de l'entraînement, stages, etc...)                   |             |
|  | - PPF – Compétitions : déplacement en lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut-niveau (uniquement sur le territoire français) |             |



\* Nous informons les ligues, que leur action « ETR » doit être déposée dans l'onglet « **Développement de la Pratique** », tel que décrit dans le tableau des actions Ligue. Les actions fédérales ETR ciblées sont des actions, positionnées en amont de l'accès de niveau territoriale et concourent à amener les nageurs à potentiel à intégrer les CAF.

\*\* Les actions déposées dans le cadre du PPF "Accession territoriale" devront être avisées par la cellule de suivi de chaque CAF et devront être remontées à la direction technique nationale dès le dépôt des dossiers.

## ACTIONS ELIGIBLES COMITES DEPARTEMENTAUX

| OBJECTIFS OPERATIONNELS                                 | COMITES DEPARTEMENTAUX - ACTIONS PSF 2025  | Instruction |
|---|--|-------------|
| <b>Développement de la pratique</b>                     | <b>Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération</b>                                      | Régionale   |
|   | - Organisation de stages supports pour les formations d'éducateurs ADN   |             |
|   | - Mise en œuvre de sessions de formation des dirigeants bénévoles et/ou des officiels                                  |             |
|   | <b>Identification, organisation et animation des ETD</b>   |             |
|   | - Animation territoriale, regroupements départementaux   |             |
|   | - Accompagnement à la structuration des clubs  |             |
|   | <b>Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité</b>   |             |
|   | - Développer une activité à destination des pratiquants non-licenciés (stage, manifestation, etc...)                   |             |
|   | <b>Fidéliser les licenciés</b>   |             |
|   | - Manifestations ou animations sportives au format innovant à destination des pratiquants loisirs                      |             |
| <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté*</b> | <b>Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN</b>                                       | Nationale   |
|   | - Proposer un événement de promotion des activités de la FFN (si possible en lien avec les Championnats d'Europe 2026) |             |
|   | - Développer une activité dans un nouveau site de pratique   |             |
|   | <b>Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement</b>  |             |
| <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté*</b> | <b>Lutte contre les violences et les discriminations</b>   | Nationale   |
|   | - Organiser des actions de sensibilisation contre les violences dans toutes ses formes                                 |             |
|   | - Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap   |             |



\*Il est rappelé pour les actions relatives à l'objectif « Ethique et Citoyenneté », que la FFN a signé plusieurs partenariats avec des associations spécialisées sur les thématiques de lutte contre les violences et incivilités telles que les associations : Colosse aux Pieds d'Argile, e-Enfance, ...

**A ce titre, nous invitons les structures à se renseigner auprès de ces associations partenaires afin que ces actions soient prioritairement orientées dans le cadre du partenariat national.**

Les renseignements concernant les informations et modalités pratiques des partenariats fédéraux sont accessibles via le site fédéral : [J'agis dans mon club | FFN \(ffnatation.fr\)](https://www.ffnatation.fr).

## ACTIONS ELIGIBLES CLUBS

| OBJECTIFS OPERATIONNELS   | CLUBS - ACTIONS PSF 2025  | Instruction |
|---|---|-------------|
| <b>Développement de la pratique</b>   | <b>Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération</b>   | Régionale   |
|   | - Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (aide au financement aides-moniteurs 1, 2 et 3, BF1, 2 et 3 ou blocs de compétences du MSN)                                 |             |
|   | - Soutien à la formation au BNSSA dans le cadre d'un parcours de formation fédérale associée à une formation d'aide-moniteur, un BF ou un bloc de compétence du MSN                 |             |
|   | <b>Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité</b>  |             |
|   | - Développer une activité à destination des pratiquants non-licenciés (stages, nouveaux créneaux, etc...)   |             |
|   | - Développer une activité dans un nouveau site de pratique  |             |
|   | - Consolider une activité créée l'année précédente (Année N et N+1)   |             |
|   | <b>Fidéliser les licenciés</b>  |             |
|   | - Manifestations ou animations sportives au format innovant à destination des pratiquants loisirs   |             |
|   | <b>Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN</b>  |             |
|   | - Proposer un événement de promotion des activités de la FFN (si possible en lien avec les Championnats d'Europe 2026)  |             |
|   | <b>Promotion du sport santé</b>   |             |
| - Soutien à la gestion d'équipements (DSP)  |   |             |
| <b>Outre-Mer</b>  |   |             |
| - Actions sportives spécifiques : aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs inférieurs à 500€ unitaire HT, organisation de compétitions et stages sportifs, ... |   |             |
| <b>Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement</b>   |   |             |
| - Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles   |   |             |
| <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté*</b>   | - Rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes  |             |
|   |   |             |
| <b>Accession au sport de HN**<br/>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</b>  | <b>Accueillir de nouveaux publics/ diversifier l'offre de pratique</b>  | Nationale   |
|   | - Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément fédéral)  |             |
|   | - Création d'une section santé avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations médicales, ...)  |             |
| <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté*</b>   | <b>Lutte contre les violences et les discriminations</b>  | Nationale   |
|   | - Organiser des actions de sensibilisation aux violences  |             |
|   | - Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique   |             |
| <b>Accession au sport de HN**<br/>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</b>  | <b>PPF - CAF</b>  | Nationale   |
|   | - PPF - Détection : entraînements, stages ou regroupement visant à identifier les potentiels  |             |
|   | - PPF – Perfectionnement : accompagnement des structures dans le développement de la pratique sportive intensive (optimisation de l'entraînement, stages, etc...)                   |             |
| <b>Accession au sport de HN**<br/>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</b>  | - PPF – Compétitions : déplacement en lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut-niveau (uniquement sur le territoire français) | Nationale   |
|   |   |             |



\*Il est rappelé pour les actions relatives à l'objectif « Ethique et Citoyenneté », que la FFN a signé plusieurs partenariats avec des associations spécialisées sur les thématiques de lutte contre les violences et incivilités telles que les associations : Colosse aux Pieds d'Argile, e-Enfance, ...

**A ce titre, nous invitons les structures à se renseigner auprès de ces associations partenaires afin que ces actions soient prioritairement orientées dans le cadre du partenariat national.**

Les renseignements concernant les informations et modalités pratiques des partenariats fédéraux sont accessibles via le site fédéral : [J'agis dans mon club | FFN \(ffnatation.fr\)](https://www.ffnatation.fr).

\*\*Les actions déposées dans le cadre du PPF "Accession territoriale" devront être avisées par la cellule de suivi de chaque CAF et devront être remontées à la direction technique nationale dès le dépôt des dossiers.

## Tableau de synthèse des actions éligibles au PSF 2025

| Objectif opérationnel Le Compte Asso            | Objectif général             | Sous-objectif / Axe  | Actions éligibles (Intitulés)  | Structures éligibles             |
|---|------------------------------|--|--|----------------------------------|
| Développement de la pratique                    | STRUCTURATION DU RÉSEAU      | Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération | Stage support pour formation ADN (Académie de la Natation),<br>Formation des bénévoles dirigeants (CFGa, CNOSF - jeunes dirigeants)<br>Formation des officiels<br>Accompagnement à la structuration des clubs  | Ligues et comités départementaux |
| Développement de la pratique                    | STRUCTURATION DU RÉSEAU      | Identification, organisation et animation des ETR ou ETD (5 disciplines)   | Animation territoriale<br>Regroupements<br>Détection ( <b>exclusivement pour les ligues</b> )  | Ligues et comités départementaux |
| Développement de la pratique                    | STRUCTURATION DU RÉSEAU      | Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération | Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (Aide moniteur, BF1, BF2, BF3 ou blocs de compétences du MSN).<br>Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA dans le cadre d'un parcours de formation incluant un diplôme fédéral (Aide moniteur, BF1, BF2, BF3 ou blocs de compétences du MSN)  | Clubs                            |
| Développement de la pratique                    | DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE | Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité      | Ouvrir une nouvelle activité de pratique<br>Développer une nouvelle activité à destination des pratiquants non-licenciés (stages, nouveaux créneaux, etc...)<br>Consolider une activité créée l'année précédente (année N et N+1).<br>Développer une activité dans un nouveau site de pratique   | Tous                             |
| Développement de la pratique                    | DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE | Fidéliser les licenciés  | Manifestations ou animations sportives <b>au format innovant</b> et à destination des pratiquants loisirs  | Tous                             |
| Développement de la pratique                    | DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE | Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN  | Proposer un évènement de promotion des activités de la FFN <b>en lien avec les Championnats d'Europe 2026</b>  | Tous                             |
| Développement de la pratique                    | DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE | Soutien à la gestion d'équipements (DSP)                                   | Gestion d'équipement aquatique (tous)<br>Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement (ligues)  | Tous                             |
| Développement de la pratique                    | DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE | Actions sportives spécifiques Outre-Mer                                    | Aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs, organisation de compétitions et stages sportifs, ...  | Tous                             |
| Développement de la pratique                    | DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE | Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement                         | Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles réservées à un public exclusivement féminin<br>Rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes du territoire permettant un échange de pratiques et problématiques professionnelles  | Tous                             |
| Développement de l'éthique et de la citoyenneté | ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ       | Lutte contre les violences et les discriminations                          | Organiser des actions de sensibilisation aux violences (sexistes et sexuelles, harcèlement, ...) à destination des licenciés et/ou des encadrants<br>Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique   | Tous                             |
| Promotion du Sport Santé                        | SANTÉ - SOCIAL               | Accueillir de nouveaux publics - diversifier l'offre de pratique           | Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément)<br>Création d'une section ou d'un créneau avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations, ...)   | Clubs                            |
| Accession au sport de haut niveau               | PPF - CAF                    | Développer les actions de détection et de formation sportive               | PPF - Détection : entraînements, stages ou regroupement visant à identifier les potentiels<br>PPF - Perfectionnement : accompagnement des structures dans le développement de la pratique sportive intensive (optimisation de l'entraînement, stages, etc...)<br>PPF - Compétitions : déplacement en lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut-niveau (uniquement sur le territoire français) | Structures fédérales identifiées |



## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

# FORMER LES ENCADRANTS ET PROFESSIONNALISER LES STRUCTURES DE LA FEDERATION

### Objectif

#### Structuration du réseau – Formation CLUBS

---

#### Actions éligibles pour les clubs [intitulé]

---

- Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (Assistant moniteur 1,2 et 3, BF1, 2 et 3 ou Blocs de compétences du MSN)
- Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA dans le cadre d'un parcours de formation fédérale (Assistant moniteur 1,2 et 3, BF1, 2 et 3 ou Blocs de compétences du MSN)

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Praticants licenciés ou bénévoles intervenant au sein du club
- Bénévoles potentiels
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des licenciés les plus jeunes pour lesquels les formations fédérales sont un premier pas dans l'engagement au sein du club

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (plan de formation du club, articulation avec le projet de développement, ...) [*description*]
- Conventionnement avec association de formation au BNSSA ou développement d'une section en interne [*description ou moyens matériels et humains*]
- *Pour les formations BNSSA : identification nominative des bénéficiaires et description du projet de formation fédéral associé*

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "**Formation**", l'indicateur attendu est l'**attestation de suivi de formation**.

L'accompagnement PSF pour les formations ne pourra dépasser 1200€ par dossier.

*En fonction des besoins et potentiels identifiés (nombre moyen d'encadrants par club et par licenciés sur le territoire, spécificité en fonction de la discipline), les actions visant à la formation seront plus ou moins valorisées dans le PSF (enveloppe régionale totale). Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.*

---

#### Sources de co-financement possibles

---

La formation des bénévoles relève également des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

La formation professionnelle (BPJEPS, MSN, DEJEPS), est accompagnée par les dispositifs Apprentissage et/ou certains organismes financeurs privés dans le cadre des contrats de professionnalisation et ne sont pas pris en compte par le PSF. Plus d'informations auprès de l'INFAN



# FORMER LES ENCADRANTS ET PROFESSIONNALISER LES STRUCTURES DE LA FEDERATION

### Objectif

#### Structuration du réseau – Formation COMITES DEPARTEMENTAUX ET LIGUES

---

#### Actions éligibles pour les ligues et les comités départementaux [intitulé]

---

- Stage support pour formation ADN
- Formation des bénévoles dirigeants (CFG, CNOSF - jeunes dirigeants)
- Formation des officiels
- Accompagnement à la structuration des clubs

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Licenciés de la FFN ayant l'âge requis pour les différents diplômes
- Bénévoles potentiels
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des licenciés les plus jeunes **et au public féminin** pour lesquels les formations fédérales sont un premier pas dans l'engagement au sein du club

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité de la ligue ou du comité à l'année N-1 (% du nombre actuel de club) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Le coût moyen par heure de formation et par stagiaire pris en compte dans le budget est de 10€.

*Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "**Formation**", l'indicateur attendu est le **nombre d'encadrants ou officiels formés** (d'après les déclarations Extranat).

*En fonction des besoins et potentiels identifiés (nombre moyen d'encadrants par club et par licenciés sur le territoire, spécificité en fonction de la discipline), les actions visant à la formation des bénévoles seront plus ou moins valorisées dans le PSF (enveloppe régionale totale). Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.*

---

#### Sources de co-financement possibles

---

La formation des bénévoles relève également des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

La formation professionnelle (BPJEPS, MSN, DEJEPS), est accompagnée par les dispositifs Apprentissage et/ou certains organismes financeurs privés dans le cadre des contrats de professionnalisation et ne sont pas pris en compte par le PSF. Plus d'informations auprès de l'INFAN



## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

# IDENTIFICATION, ORGANISATION ET ANIMATION DES ETR OU ETD (5 DISCIPLINES)

### Objectif

#### Structuration du réseau – ETR ou ETD

---

#### Actions éligibles [intitulé]

---

- Organisation de l'animation sportive territoriale, en particulier d'un circuit de rencontre adapté aux jeunes
- Regroupements régionaux ou départementaux
- Action de détection, dans une perspective de pré-accession (**uniquement pour les ligues et hors des publics cibles identifiés du PPF accession territoriale/nationale**)

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Licenciés de la FFN

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité de la ligue à l'année N-1 (% du nombre actuel de club) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Cohérence du projet avec le projet de développement de la Ligue [*description*]
- Prise en compte des enjeux liés à l'adaptation de la pratique sportive au changement climatique (réflexion sur la mutualisation des moyens, la limitation des déplacements, etc..)

*Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "ETR", l'indicateur attendu est **le bilan des actions : nombre d'actions, publics concernés, effets** (document à fournir par la Ligue).

---

#### Sources de co-financement possibles

---

La formation des bénévoles relève également des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

La formation continue des entraîneurs salariés peut également être prise en charge par l'AFDAS dans le cadre des "actions collectives". Plus de renseignements auprès de l'INFAN

## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



### FIDELISER LES LICENCIES

#### Objectif

**Proposer une pratique adaptée tout au long de la vie du sportif en s'appuyant sur la richesse des 5 disciplines de la FFN. Proposer de nouveaux formats de compétitions ludiques et simplifiés. Utiliser de nouvelles formes sportives de pratiques comme moyen d'accès à la compétition.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

- Manifestations ou animations sportives au format innovant à destination des pratiquants licenciés **non-compétiteurs** pouvant réunir des licenciés issus de plusieurs clubs

---

#### Public cible [bénéficiaires]

- Population licenciée à la FFN de tout âge non-compétiteur
- Une attention particulière sera portée au public, 14-20 ans

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso.

Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club, du CD ou de la Ligue à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Modalités de convention avec l'association sportive ou socioculturelle
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement...) [*description*]
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc.) [*moyens humains*]
- Pas d'homologation des résultats [*description*]
- Prise en compte des enjeux liés à l'adaptation de la pratique sportive au changement climatique (réflexion sur la mutualisation des moyens, la limitation des déplacements, etc..) [*description*]

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Fidélisation**, l'indicateur attendu est **le taux de renouvellement de licences en année N+1** (supérieur à l'antérieur).

Le caractère **innovant et le nombre de participants** sera également pris en compte dans l'évaluation des actions "événements sportifs".

---

#### Sources de co-financement possibles

En fonction des besoins et potentiels identifiés (population, taux de licence dans la région, nombre de piscines), les actions visant à fidéliser les licenciés seront plus ou moins valorisées dans le PSF. Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.



## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### DEVELOPPER UNE NOUVELLE ACTIVITE

#### Objectif

**Accueillir de nouveaux licenciés en diversifiant les activités du club ou bien en accueillant de nouveaux publics. Cette activité doit participer au projet de développement du club et s'intégrer dans son modèle économique.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

- Développer une activité à destination des pratiquants non-licenciés (stages, nouveaux créneaux, etc...)
- Consolider une activité créée l'année précédente (année N et N+1).
- Développer une activité dans un nouveau site de pratique

---

#### Exemples d'actions

- Création d'une nouvelle activité au sein du club (éveil aquatique, ENF, water-polo, natation artistique, ...)
- Création d'une activité à destination des pratiquants « libres » non-licenciés type stage de perfectionnement
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique (bassin mobile, milieu naturel, ...)
- Partenariat avec le milieu scolaire (Conventionnement « Une Ecole, un club », section sportive scolaire (hors sport-études)

---

#### Public cible [bénéficiaires]

- Population non-licenciée à la FFN de tout âge
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des publics issus des territoires prioritaires (QPV et des ZRR) ainsi qu'aux publics en situation de handicap

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Composition de l'équipe intervenante (salariés, diplômés fédéraux, ...) [*moyens humains*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** (nouvelle activité ou nouvel espace de pratique), l'indicateur attendu est **le nombre de nouvelles licences** (dans la pratique concernée).

# DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## PROMOTION DES ACTIVITES DE LA FFN



### Objectif

**Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN. Faire découvrir les activités de la FFN à un nouveau public. Proposer des événements pour inciter et encourager la pratique.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

---

- Proposer un évènement de promotion des activités de la FFN
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Population non-licenciée à la FFN de tous âges
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des publics issus des territoires prioritaires (QPV et des ZRR) ainsi qu'aux publics en situation de handicap

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veuillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Lien de l'action avec les Championnats d'Europe 2026 et la promotion des disciplines de la FFN *[description]*
- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement *[bénéficiaires]*
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) *[description]*
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) *[budget prévisionnel et/ou description]*
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) *[description]*
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc.) *[moyens humains]*
- Prise en compte des enjeux liés à l'adaptation de la pratique sportive au changement climatique (réflexion sur la mutualisation des moyens, la limitation des déplacements, etc..) *[description]*

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** (évènement), l'indicateur attendu est le **nombre de titres animation** (d'après la déclaration Extranat).

Pour les actions "eau libre", l'indicateur attendu est le **nombre de participants** (fiche de résultat)



## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### SOUTIEN A LA GESTION D'EQUIPEMENT (DSP)

#### Objectif

**Accompagner la gestion d'équipements en DSP par les structures de la FFN.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

---

- Gestion d'équipement aquatique
- Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement (pour les ligues)

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Tous publics

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Composition de l'équipe intervenante (salariés, diplômés fédéraux, ...) [*moyens humains*]
- Modalités de conventionnement pour la gestion [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, partenaires financiers, ...) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** - gestion d'équipement, l'indicateur attendu est **le bilan d'activité et le bilan financier de l'équipement**.



# FEMINISATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ENCADREMENT

### Objectif

**Dans la perspective de parvenir aux objectifs fixés par la loi de démocratisation du sport, la féminisation de la gouvernance est un sujet sur lequel les fédérations sportives doivent porter une attention particulière. Sur ce sujet spécifique, les actions soutenues par le PSF ont ainsi pour objectif de faciliter l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes, de juges ou d'encadrement (en particulier sur le haut-niveau).**

---

### Actions éligibles [intitulé]

---

- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles réservées à un public exclusivement féminin
- Rencontres entre les éducatrices et/ou dirigeantes du territoire permettant un échange de pratiques et problématiques professionnelles

Ces actions sont à envisager avec plusieurs rassemblements répartis sur une saison.

---

### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veuillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Gratuité des actions [*description*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]
- Présence d'une personnalité féminine représentative et engagée [*description*]

*Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Féminisation**, les indicateurs attendus sont le **nombre de femmes ayant participé aux actions** (un minimum attendu en fonction des territoires) et le **taux de satisfaction** (intérêt pour les missions futures, régularité de présence)



# ETHIQUE ET CITOYENNETE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

### Objectif

**Garantir l'inclusion et sensibiliser les acteurs (licenciés, bénévoles et encadrants) aux différents types de violence.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

- Organiser des actions de sensibilisation aux violences (sexistes et sexuelles, harcèlement, ...) à destination des licenciés et/ou des encadrants
- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap

---

#### Public cible [bénéficiaires]

- Licenciés sportifs ou bénévoles des clubs, comités ou ligues
- Praticants en situation de handicap

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour intervention d'experts) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pour les actions inclusions : présentation des modalités d'organisation de l'inclusion des publics en situation de handicap mental ou physique avec le public valide [*description*]
- Gratuité des actions [*description*]

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "**Lutte contre les violences et les discriminations**", l'indicateur attendu est **le nombre de participants** (un minimum attendu en fonction des territoires).

---

#### Sources de co-financement possibles

Les actions de lutte contre les violences et les discriminations peuvent également être financées et accompagnée par d'autres acteurs. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos DRAJES pour connaître les aides dispensées sur votre territoire.



## PROMOTION DU SPORT SANTE

# MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS NAGEZ FORME SANTE

### Objectif

**Accueillir de nouveaux publics.  
Diversifier l'offre de pratique.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

---

- Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément)
- Création d'une section ou d'un créneau avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations, ...)

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Nageurs et non-nageurs atteints de pathologies pour lesquelles l'activité physique est recommandée comme outil de prévention ou d'amélioration du capital santé

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]. *Pour les sections NFS, le seuil de rentabilité est estimé à 6 personnes.*
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc.) [*moyens humains*].

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Sport-santé**, les indicateurs attendus sont

- *Pour les nouvelles sections : l'agrément du club* (Nagez Forme Santé) et/ou **la formation d'un éducateur** au cours de la saison.
- *Pour les sections déjà agréées : les partenariats noués avec des structures* (Maison Sport-Santé, Contrats Locaux de Santé, associations de malades, ...)

*Les actions sport-santé sont identifiées comme une priorité nationale, répondant à un besoin sur l'ensemble du territoire.*

---

#### Sources de co-financement possibles

---

Les actions sport-santé peuvent également être financées par les DRAJES (via le CompteAsso) et/ou les Fond de Développement de la Vie Associative ( <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>)

Pour plus d'information sur le sport santé, une note de l'ANS est disponible au lien suivant : [Note de l'ANS](#)